

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 7 février 2017*

## **Question écrite urgente**

**DIP : quand la propagande pro-migrants vire au délire anti-Suisses !**

Le rôle de l'école obligatoire est celui de transmettre toute une série de connaissances fondamentales ainsi que des compétences sociales, utiles dans la vie quotidienne. A coups d'expériences pédagogiques hasardeuses, l'école s'est toutefois distancée de ces fondamentaux et ne permet plus à ceux qui la suivent de s'insérer dans la société et le monde du travail.

L'école genevoise de l'intégration et du multiculturalisme met les nerfs des parents à rude épreuve, eux qui déplorent, impuissants, l'endoctrinement post-soixante-huitard dont sont victimes leurs enfants. Dernier cas en date : celui d'un « spectacle » auquel ont dû assister (présence obligatoire) des élèves mineurs du Collège André-Chavanne le soir du 25 janvier. Au menu de cette pathétique représentation, un plaidoyer appuyé en faveur de l'immigration... par une troupe de migrants. Ces comédiens en herbe ont parlé de leur cas, de leur parcours tout en critiquant les conditions d'accueil dans les abris PC. L'accent a été porté sur les conditions d'hébergement, le manque de « variété » dans les repas servis et la piètre qualité de l'accueil réservé par le département chargé de l'asile.

Pour rebondir sur cette opération de conditionnement, organisée ou tolérée par des enseignants de l'établissement précité, des adultes ont demandé aux élèves présents qui avaient quatre grands-parents d'origine suisse et de se lever, le but de la manœuvre étant de persuader les élèves n'ayant pas quatre grands-parents suisses qu'ils se doivent de tolérer toutes les personnes issues des récents flux migratoires intercontinentaux. Les quelques élèves remplissant ces critères n'ont, à juste titre, pas souhaité s'exposer comme des bêtes de foire devant un parvis d'élèves peu enthousiastes devant une telle « suissitude ». L'affligeante soirée s'est

terminée « en apothéose » par une chasse aux sorcières lorsque la question suivante a été posée : qui vote ou est issu de familles votant UDC ?

L'objectif de cette opération de propagande imposée aux élèves n'était pas uniquement de les sensibiliser aux conditions des migrants, mais aussi de faire honte aux élèves suisses d'être suisses et d'être issus d'une famille d'origine suisse.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Selon quels critères des enseignants peuvent-ils organiser des spectacles à caractère politique ou des opérations de propagande auprès de leurs élèves ?*
- 2) *Ce « spectacle » s'inscrit-il dans le cadre d'un cours spécifique ? Si oui, lequel ?*
- 3) *Est-il destiné à être présenté dans d'autres établissements scolaires ?*
- 4) *A-t-il fait l'objet d'une information spécifique (flyers, courrier aux parents, etc.) ?*
- 5) *Comment le DIP protège-t-il la personnalité des élèves d'origine suisse auprès de leurs camarades, de leurs enseignants et d'intervenants extérieurs hostiles ?*
- 6) *Comment le spectacle a-t-il été financé ? Pour quel coût ?*
- 7) *Les comédiens migrants ont-ils été rémunérés pour leur interprétation ? Ont-ils obtenu en échange des prestations appréciables en argent ?*
- 8) *Le « spectacle » ayant eu lieu un mercredi soir, les enseignants ont-ils été rémunérés pour leur présence ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ces réponses.